NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R28-2021-072

PUBLIÉ LE 10 MAI 2021

Sommaire

Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales

R28-2021-05-07-00005 - arrêté relatif à l'organisation des formations conjointes du comité technique de service déconcentré et de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et du comité technique de proximité de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie et des réunions conjoints du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale (3 pages) Page 3

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2021-05-07-00005

arrêté relatif à l'organisation des formations conjointes du comité technique de service déconcentré et de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et du comité technique de proximité de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie et des réunions conjoints du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Rouen, le 7 mai 2021

ARRÊTÉ RELATIF A L'ORGANISATION DES FORMATIONS CONJOINTES DU COMITÉ TECHNIQUE DE SERVICE DÉCONCENTRÉ ET DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE ET DU COMITÉ TECHNIQUE DE PROXIMITÉ DE LA DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DE NORMANDIE
ET
DES RÉUNIONS CONJOINTES DU COMITE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE ET DU COMITE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE PROXIMITÉ DE LA DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État ;

VU le décret n° 2011-521 du 13 mai 2011 modifié portant création de comités d'hygiène et sécurité régionaux et spéciaux au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, notamment son article 8,II ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, notamment son article 27 ;

VU le décret du 1er avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté du 13 mai 2011 modifié relatif à la composition des comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux institués au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2014 modifié portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et de chaque directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du 10 février 2015 modifié portant création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité auprès de chaque directeur régional et directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

VU l'arrêté préfectoral du 4 juin 2018 portant création du comité technique de proximité de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 février 2019 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;

VU l'arrêté du 28 janvier 2021 portant modification de la composition des membres représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral du 1er février 2021 portant modification de la composition du comité technique placé auprès de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral du 1er février 2021 portant modification de la composition des membres représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie

VU l'arrêté du 11 février 2021 portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

VU l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Madame Michèle LAILLER-BEAULIEU, directrice du travail hors classe, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie,

ARRÊTE

Article 1 : Les formations conjointes prévues à l'article 27 du décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 susvisé sont présidées par la directrice régionale de l'économie, de l'emploi et des solidarités de Normandie pour les sujets intéressants la direction régionale, de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie.

Article 2 : Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Le Préfet,

Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr